



Calcul frais de notaire sur soulte + bien immobilier

Par **willytma**, le **07/07/2020** à **18:58**

Bonjour à tous

Je suis en instance de divorce (conciliation fin septembre) et copropriétaire d'un bien immobilier (crédit de 200000 euros).

Je n'ai payé que deux mensualités pour l'instant (la maison vient d'être achevée).

Ma futur ex femme ne souhaite pas garder le bien immobilier (mariage communauté de biens) et je souhaite le récupérer le bien immobilier en mon nom seul.

Nous nous sommes mis d'accord sur la soulte/dédomagement de 8000 euros (montant qu'elle a investi dans le projet depuis le début). Somme que je lui ai proposé en versement direct sans démarches administratives en lien avec le crédit.

Nous sommes passés chez le notaire pour commencer les démarches.

Afin d'éviter de trop payer de frais, il nous a conseillé d'estimer la maison à son prix initial (c'est à dire 200000 euros)

Cependant il nous annonce environs 2500 euros de frais pour chacun (donc 5000 euros en tout) afin de réaliser l'opération.

J'ai lu ici et là plusieurs informations contradictoires. Mon notaire parle de frais fixe, sur internet je lis que c'est un pourcentage de la soulte mais sur d'autres sites, un pourcentage du bien immobilier (3% qui représente plus de 6000 euros).

Quelqu'un peut il m'éclairer sur ces frais ?

Merci d'avance